

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BOUZID Nathalie, LE BOUCHER Colette, FORTIN Céline, MAIGNAN Brigitte.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENS Pierrick

#### **Délibération n°2024\_041**

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 8

<b>ACTION EDUCATIVE</b> <b>AIDES AUX SORTIES SCOLAIRES</b>
---

Chaque année, la Ville soutient les sorties scolaires organisées par les écoles de Lamballe-Armor. Elle verse des forfaits par élève dont le montant varie suivant le type de projet :

- Sorties scolaires avec nuitées ;
- Classes de découverte sans hébergement, organisées dans le cadre scolaire ;
- Projet sur site avec un intervenant extérieur ;
- Sorties scolaires.

Ces aides concernent uniquement les enfants, habitant sur le territoire de Lamballe-Armor et scolarisés à Lamballe-Armor en primaire. Elles sont attribuées aux associations de parents d'élèves (Amicale, APE, APEL) ou aux coopératives scolaires des écoles de Lamballe-Armor affiliées à l'OCCE (Office Central de

Coopération à l'Ecole), sur présentation de la facture et de la liste des élèves présents avec leur adresse. Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter ces aides de 2% et d'étendre les bénéficiaires de ces subventions aux OGEC, organismes de gestion de l'enseignement catholique.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VERSE, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les aides aux sorties scolaires dans les conditions suivantes :
  - o Elève : habitant sur le territoire de Lamballe-Armor et scolarisé à Lamballe-Armor en primaire
  - o Bénéficiaires :
    - associations de parents d'élèves (Amicale, APE, APEL),
    - coopératives scolaires des écoles de Lamballe-Armor affiliées à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole),
    - OGEC, organismes de gestion de l'enseignement catholique
  - o Montants :

<b>Les aides A, B et C ne sont pas cumulables</b>	Montant par élève
A. Sorties scolaires avec nuitées (limitées à 1 par an et par enfant) – Par jour	<b>5,28 €</b>
B. Classes de découverte sans hébergement, organisées dans le cadre scolaire (limitées à 1 par an et par enfant) – Par jour	<b>3,09 €</b>
C. Projet sur site avec un intervenant extérieur (limité à 1 par an et par enfant) – Par projet	<b>3,09 €</b>
D. Sorties scolaires (limitées à 3 par an et par enfant) – Par sortie	<b>3,09 €</b>

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

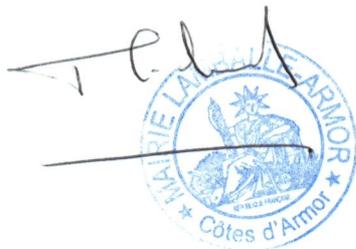
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

  
Pour le Préfet  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale